



PROGRAMME

De la formation d'intervenants en médiation animale

GENERALITES

LE ZOOTHERAPEUTE

- Fonctions,
- obligations ...

CE QUE DIT LA LOI en France

- Cadre juridique,
- Assurances ...

CONNAISSANCE DU PUBLIC RENCONTRE :

- La personne âgée,
- La personne handicapée,
- Les troubles de la personnalité et troubles psychotiques,
- L'enfant et l'adolescent avec troubles du comportement,
- L'adolescent et l'adulte en milieu carcéral,

LE CHOIX DES ANIMAUX :

- Le chien
- Le chat
- Le lapin
- Le poney / le cheval
- Les races moins répandues :
 - a) Le lama,
 - b) Le cobaye,
 - c) Les oiseaux (pigeon, tourterelle, perroquet ...),
 - d) L'âne,

L'HYGIENE ET LA SECURITE :

- Les lois relatives aux animaux en instituts médicalisés,
- Les zoonoses
- Les attentes des CLIN et hygiénistes



LE CLOS DE GANOU

FORMATIONS D'INTERVENANTS EN MEDIATION ANIMALE

4 PATTES TENDRESSE



LES BENEFICES :

- Pour le patient (bienfaits psychologiques, physiologiques et physiques),
- Pour la famille,
- Pour le personnel soignant,
- Pour le zoothérapeute.
- Pour la société.

LES ACTIVITES :

- Planification,
- Les stimulations,

LE SUIVI :

- La mise en place avec l'équipe soignante,
- Les grilles d'évaluation,

ETUDE DE CAS CONCRETS :

- Photos et/ou témoignages commentés,
- Mises en situations, attitudes à tenir et analyse des comportements,

LES STATUTS (avantages / inconvénients) :

- Analyse des différents statuts,

LES AIDES :

- Publiques,
- Privées,

LE PROJET DU CANDIDAT :

- Analyse du projet,
- Suivi et aide à la mise en place du projet du candidat.